



Union Sportive Tir à l'Arc Oyonnax

ASSOCIATION LOI 1901 W014001164 - Affiliation F.F.T.A.0101007
SIRET : 39148167800020 – APE9312Z

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 28/02/2023

Compte-Rendu

Présents ou représentés : Rémi CLARET (Président), Thomas LOUVET (Vice-président), Laurent TERRIER (Trésorier), Frédéric GUIGNOT (Secrétaire), Raphaël BERROD (Secrétaire-Adjoint), Adeline GODELLE (Membre du Conseil d'Administration), Erwan QUINIOU, Christel BERROD, Victorien TROUILLET (représentant également Laura TROUILLET), Thomas CHABAUD (représentant également Pascal PERRIN), Yoann LACAZE, Didier FLORE, Laurent BIMONT, Charles MONCOUSIN, Mathis ANGULO (représenté par Mr ANGULO), Firas LAOUAR (représenté par Mr LAOUAR), Fathia BOUKHLAFA, Ethan CLARET (représenté par Mr CLARET), Marion DEGOUTTE, Elise GODELLE (représentée par Mme GODELLE), Syrine MECHRI, Lilly VALLET, Maxence RIBEAU, Florian RIBEAU (représenté par Mr RIBEAU), Nathan & Noah PIERRET (représentés par Mr PERRET)

Début de séance : 19h25

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter et les délibérations pourront avoir lieu, en suivant l'ordre du jour :

Mot du Président :

Le président remercie tous ceux qui sont présents à cette assemblée générale, anciens et nouveaux archers et archères, et d'être venus nombreux cette saison à l'assemblée générale, par rapport aux saisons précédentes. Le président insiste sur plusieurs manifestations que le club a organisé, notamment notre concours en salle lors du week-end du 14 et 15 Janvier 2023 qui a eu lieu au Gymnase du MACRETET à côté du collège JEAN ROSTAND à MARCHON. Le président salue l'implication de tous, archers, archères, jeunes, adultes, parents, ainsi que tous les bénévoles.

Bilan sportif et moral :

Pour le bilan sportif, le vice-président présente les résultats principaux au cours de ces deux dernières saisons :

Fin de saison 2022 :

Le club a participé à 12 compétitions, avec 25 archers engagés.

Nombre de médailles d'or : 7

Nombre de médailles d'argent : 3

Nombre de médailles de bronze : 9



Union Sportive Tir à l'Arc Oyonnax

ASSOCIATION LOI 1901 W014001164 - Affiliation F.F.T.A.0101007
SIRET : 39148167800020 – APE9312Z

Début de saison 2023 :

Le club a participé à 9 compétitions, avec 27 archers engagés.

Ethan, médaille d'argent U11 au Championnat de l'Ain jeunes

Maxence, médaille de bronze U21 au Championnat de l'Ain jeunes

Nombre de médailles d'or : 4

Nombre de médailles d'argent : 3

Nombre de médailles de bronze : 2

- En Arc Classique, Frédéric GUIGNOT est devenu vice-champion de LIGUE à VIVIERS le 10 Juillet 2022 à 50m, et Champion de l'Ain à AMBERIEU le 29 Janvier 2023 à 18m.
- Marion DEGOUTTE termine 1^{ère} à SAINT-LUPICIN le 6 Février 2022 à 18m, en battant son record personnel.
- Nathan PERRET termine 1^{er} à SAINT-LUPICIN le 5 Février 2023 à 18m.
- Laurent BIMONT termine 2^{ème} à SAINT-LUPICIN le 5 Février 2023 à 18m, en battant son record personnel.
- En Arc à Poulies, Thomas LOUVET termine 12^{ème} aux Championnats de LIGUE à SAINT-CHAMOND le 12 Février 2022 à 18m.
- Rémi CLARET termine 1^{er} à PREVESSIN-MOENS le 8 Janvier 2023 à 18m.

Le vice-président insiste sur le fait que les résultats sont globalement satisfaisants par rapport aux autres clubs du département. Il salue le fait que de nouveaux archers se sont lancés dans les compétitions.

Pour le bilan moral, le secrétaire prend la parole, en évoquant que le bureau se réunit assez régulièrement pour relater les différents points de la vie courante de l'association.

Les effectifs ont été en hausse lors de la saison 2021/2022 : 44 licenciés (24 jeunes et 20 adultes), et que lors de cette saison 2022/2023, l'effectif est de 42 licenciés (21 jeunes et 21 adultes), ce qui en fait la 4^{ème} meilleure année depuis l'an 2000 en termes de nombre de licenciés.

Les installations ont été utilisées de manière assez régulière au terrain JEAN-PIERRE FLANQUART à VEYZIAT ; les entraînements ayant été assurés par Rémi CLARET, Thomas LOUVET, Laurent TERRIER, Frédéric GUIGNOT, Raphaël BERROD, et Erwan QUINIOU, Brevet d'ETAT.

Le matériel mis à la disposition du club au Terrain a été entretenu l'année dernière au mois d'Avril grâce au travail des espaces verts de la ville, afin que les archers du club puissent tirer dans de bonnes conditions à l'extérieur.

En ce qui concerne les manifestations, l'USTAO avait organisé son concours annuel le 21 Novembre 2021 au gymnase des Collèges à OYONNAX, ainsi que les 14 et 15 Janvier 2023 au Gymnase du MACRETET à MARCHON, avec un passage de flèches pour chacun des deux concours.



USTAO

Union Sportive Tir à l'Arc Oyonnax

ASSOCIATION LOI 1901 W014001164 - Affiliation F.F.T.A.0101007
SIRET : 39148167800020 – APE9312Z

Le club a également participé au forum des Associations 2021 et à celui de 2022 à VALEXPO, de manière à fidéliser les jeunes et d'accroître l'effectif en nombre de licenciés.

Afin d'être en concordance avec les autres clubs du département qui font des concours, l'USTAO organisera de manière permanente son concours annuel en salle le dernier week-end de Novembre.

Toutes ces informations sont à retrouver sur notre site : <https://ustao.fr>

Une question est posée sur la comparaison avec les années précédentes : il y avait eu une diminution lors des saisons de crise sanitaire. Mais le club note une augmentation de la présence des archers, ainsi qu'une augmentation des résultats sportifs, et de bons résultats sportifs.

Le Bilan Sportif et le Bilan Moral ont été votés à l'unanimité.

Bilan Financier :

Le trésorier présente le bilan financier de l'exercice 2022 :



BILAN - Exercice 2022 USTAO



ACTIF				PASSIF			
INTITULÉ	VB	AMORT.	VNC	INTITULÉ	N		
213	Constructions Installations	0.00	0.00	0.00	101	Fonds Associatifs	0.00
2154	Matériel	0.00	0.00	0.00	106	Réserves	2 785.38
2181	Matériel de transport	0.00	0.00	0.00	110	Report à nouveau (119)	0.00
2182	Matériel de bureau	0.00	0.00	0.00	120	Résultat de l'exercice (129)	-1 494.82
2183	Matériel informatique	0.00	0.00	0.00	1) FONDS DE L'ASSOCIATION		1 290.56
2184	Mobilier	0.00	0.00	0.00	131	Europe / Etat	0.00
261	Titres			0.00	132	Région	0.00
1) ACTIF IMMOBILISÉ				0.00	133	Département	0.00
350	Stocks matériel et équipements			0.00	134	Commune	0.00
2) STOCKS				0.00	135	Agence Nationale du Sport	0.00
506	Actions			0.00	136	Autres	0.00
508	SICAV			0.00	2) SUBVENTIONS DE L'ASSOCIATION		0.00
512A	Crédit Agricole			2 148.10	151	Provisions	0.00
512B	Compte Epargne			0.00	161	Emprunts	0.00
514	Société générale			0.00	194	Fonds dédiés sub. fonctionnement	0.00
515	Livret A			0.00	400	Fournisseurs	0.00
530	Caisse			270.00	401	Dettes	0.00
3) TRÉSORERIE DISPONIBLE				2 418.10	402	Autres Dettes	0.00
410	Adhérents			0.00	421	Rémunérations dues	0.00
416	Adhérents - usagers douteux			0.00	430	Dettes Sociales	0.00
425	Personnel			0.00	4686	Charges à payer	43.00
441	Subvention à percevoir			0.00	487	Recettes Constatées d'Avance	2 614.87
4687	Produits à recevoir			0.00			
486	Dépenses Constatées d'Avance			1 530.33			
TOTAL ACTIF				3 948.43	TOTAL PASSIF		3 948.43



USTAO

Union Sportive Tir à l'Arc Oyonnax

ASSOCIATION LOI 1901 W014001164 - Affiliation F.F.T.A.0101007
SIRET : 39148167800020 – APE9312Z



COMPTE DE RESULTAT - Exercice 2022 USTAO



Dépenses		RECETTES	
INTITULÉ	MONTANT	INTITULÉ	MONTANT
604 Achats d'études et prestations de services	470.00	744 Commune	1 000.00
605 Achats de matériel et équipements	2 032.39	750 Cotisations membres	2 202.19
6063 Fournitures d'entretien et petit équipement	540.01	7581 Encaissement de caution	100.00
613 Locations mobilières et immobilières	8.50		
616 Assurance	203.00		
623 Publicité, publications	8.50		
6262 Télécommunications	27.41		
627 Frais bancaires	15.50		
6271 Frais ANCV	9.75		
6272 Frais sur CB Sumup	9.19		
650 Cotisations	1 132.67		
651 Manifestations sportives	102.00		
652 Manifestations extra - sportives	238.09		
TOTAL DÉPENSES	4 797.01	TOTAL RECETTES	3 302.19
Résultat : -1 494.82			
86 Contributions volontaires en nature	0.00	87 Contributions volontaires en nature	0.00
TOTAL	3 302.19	TOTAL	3 302.19

COMPTE DE RESULTAT - Exercice 2022
USTAO

CASICO - Le 28-02-2023

1/1

Au 31/12/2022, Il y avait 2 418.10 € en trésorerie disponible, dont 270 € en caisse.
Le bilan montre un résultat déficitaire de 1 494,22€.

Le trésorier précise que ce chiffre n'a rien d'alarmant, s'explique par :

- Le décalage année civile du budget / année scolaire sportive
- Un investissement important en termes de matériel (arcs, projecteurs LED pour le concours, petit matériel d'entraînement...)
- Le fait que le concours de la saison sportive 2021/2022 s'est tenu en novembre 2021 et celui de la saison sportive 2022/2023 en janvier 2023 : il n'y a donc pas eu de bénéfice dégagé par un concours sur l'exercice 2022.

Le trésorier détaille les différentes dépenses et recettes pour chaque ligne indiquée dans le compte de résultat global.

L'exercice comptable du 01/01/22 au 31/12/22 représente au total 4 797.01 € de dépenses, et 3 302,19€ de recettes.

Afin d'éviter toute difficulté au niveau financier et comptable, le concours du club se fera toujours lors du dernier week-end de Novembre.

Le Bilan Financier a été voté à l'unanimité.

Page 4 sur 7

<https://ustao.fr>

contact@ustao.fr

Union Sportive Tir à l'Arc Oyonnax – 22 rue Brillat-Savarin – 01100 OYONNAX



Union Sportive Tir à l'Arc Oyonnax

ASSOCIATION LOI 1901 W014001164 - Affiliation F.F.T.A.0101007
SIRET : 39148167800020 – APE9312Z

Elections :

● Annonce de Personnes démissionnaires au sein du CA et du Bureau :

Christel MATHON-BERROD, Davy LIOREY et Séveriano PEREZ-GONZALEZ démissionnent du CA.

Pour raison personnelle, Raphaël BERROD quitte son poste de secrétaire-adjoint mais annonce souhaiter rester membre du CA.

Suite à sa nomination au poste de Secrétaire du Comité Départemental de Tir à l'Arc de l'Ain, Frédéric GUIGNOT quitte son poste de secrétaire mais annonce souhaiter rester membre du CA.

En conclusion, il y a 3 postes vacants.

Le Président demande donc à l'assemblée quel(les) archers / archères sont volontaires.

Didier FLORE, Erwan QUINIOU et Victorien TROUILLET se présentent comme candidats et sont élus à l'unanimité.

Vote de la nouvelle composition du bureau:

Les 9 membres du CA se réunissent afin de composer le nouveau bureau :

Rémi CLARET reste Président

Thomas LOUVET reste Vice-président

Laurent TERRIER reste Trésorier

Victorien TROUILLET devient Trésorier-adjoint à l'unanimité des 9 votants.

Didier FLORE devient Secrétaire à l'unanimité des 9 votants.

Adeline GODELLE devient Secrétaire-adjointe à l'unanimité des 9 votants.

Frédéric GUIGNOT, Raphaël BERROD et Erwan QUINIOU sont membres du conseil d'administration.

Le nouveau Bureau est présenté à l'assemblée.

Vote de modification au règlement intérieur :

Une modification du règlement Intérieur est proposée :

- Après accord des membres du bureau, un achat pourra être fait pour le club, et remboursé sur présentation d'un justificatif.
- En ce qui concerne les frais de déplacement, ils pourront être remboursés selon le barème suivant : 0.324 € du km, au trajet le plus rapide. Les frais autoroutiers sur présentation d'un



Union Sportive Tir à l'Arc Oyonnax

ASSOCIATION LOI 1901 W014001164 - Affiliation F.F.T.A.0101007
SIRET : 39148167800020 – APE9312Z

justificatif pourront également être remboursés. La nuitée est remboursée sur présentation d'un justificatif, dans la limite de 90 €.

Les notes de frais devront être présentées au trésorier dans un délai de 2 mois, ou avant la clôture de l'exercice comptable, fixée au 31 décembre (au premier des deux termes échu).

- Afin de faciliter les échanges avec les membres du club, ou entre membres du bureau, le club utilise des groupes WHATSAPP. Les licenciés, ou leur représentant légal, s'engagent à accepter d'utiliser cette application pour être tenus informés de la vie du club.

La modification du règlement intérieur a été votée à l'unanimité.

Proposition du trésorier sur le prix des cotisations annuelles :

Etant en février, il n'y a pas d'indication de la Fédération sur une éventuelle augmentation du coût de la licence, il n'y a donc pas de justification à changer le tarif des licences.

Le trésorier rappelle qu'une réduction de 5% est appliquée lorsque 2 licences sont prises dans la même famille, 10% pour 3 licences ou plus.

Une proposition est également évoquée par le trésorier : si un dossier de ré-inscription est déposé accompagné de son règlement avant la fin de la saison en cours, le pratiquant bénéficiera de 10€ (enfant) ou 15€ (adulte) de réduction sur sa cotisation annuelle (les dates de dépôt des dossiers seront précisées d'ici l'été).

Le trésorier attire l'attention sur le fait que l'encaissement sera fait immédiatement, mais l'enregistrement de la licence à la fédération ne se fera qu'en septembre.

Pour les étudiants, une réduction de 15€ sera proposée, sur présentation d'un justificatif.

Le trésorier précise que les réductions ne sont pas cumulables, et que selon les finances du club, elles seront reconduites, ou non, à chaque assemblée générale.

Ces propositions de réductions sont votées à l'unanimité.

Divers :

- Fin de saison 2022/2023 :
 - Concernant les tenues de club, un changement de fournisseur va être proposé (en local, à Veyziat). Les commandes passées seront honorées par l'ancien fournisseur. Mais il faut que les licenciés attendent les informations avant de commander de nouvelles tenues. Les tenues, actuelles et nouvelles, seront conformes pour la compétition.



Union Sportive Tir à l'Arc Oyonnax

ASSOCIATION LOI 1901 W014001164 - Affiliation F.F.T.A.0101007
SIRET : 39148167800020 – APE9312Z

- Une séance d'encadrement par Erwan QUINIOU sera proposée lors des vacances de printemps, afin de permettre aux archers, jeunes et adultes, de bénéficier de son expertise lors des séances de fin de semaine. La date est à repreciser.
- Le retour des prêts d'arc devra se faire impérativement la semaine du 26 au 30 juin 2023.
- Le barbecue annuel se tiendra vraisemblablement lors du week-end du 1^{er} / 2 juillet 2023.

- Un sophrologue se propose d'organiser gratuitement une séance afin d'aider les archers dans leur préparation mentale et physique. Les membres du club intéressés doivent se faire connaître afin d'organiser cette intervention.

- Les pratiquants pourront s'initier au tir avec un arc à poulies. Le club s'équipe d'un arc de droitier et d'un arc de gaucher.

- Une idée est proposée : après 2 ou 3 saisons de prêt de matériel, le club pourrait, en accord avec le licencié, avancer l'argent de l'achat de son propre matériel. Cette proposition soulève des questions d'un point de vue légal et doit être approfondie.

- Les travaux de réparation du chauffage et du mur d'entraînement de la salle de tir du Hall des Sports sont en attente de l'intervention de la Mairie. Plusieurs pratiquants s'en inquiètent, au regard de la détérioration observée chaque semaine.

- Le bureau du club proposera que l'USTAO participe à différents événements de la ville (Fête de l'Hiver, fête du Printemps, etc.) afin de rendre plus visible encore la pratique du tir à l'arc à Oyonnax.

Une question est posée sur la tenue de plusieurs assemblées générales dans l'année : il n'y a pas de nécessité. La prochaine AG aura lieu en janvier ou février 2024.

Ordre du jour épuisé, fin de la séance : 20h30

Le président invite l'assemblée à partager un verre de l'amitié.

Le président,
Rémi CLARET

Les secrétaires,
Frédéric GUIGNOT & Didier FLORE